



A, le / / 20....

Objet : Réalisation des TROD angines à streptocoque du groupe A

Cher docteur,

Conformément à l'arrêté ministériel du 11 Juin 2013, l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) Pharmaciens Ile-de-France accompagne les pharmaciens d'officine de la région dans la mise en place du dépistage des angines à streptocoque du groupe A, grâce aux Tests Rapides d'Orientation Diagnostique (TROD).

Nous avons décidé, mon équipe et moi, de nous impliquer dans cette expérimentation.

En effet, la réalisation de ces tests représente une aide supplémentaire pour améliorer notre conseil officinal et favoriser l'orientation vers un médecin. Toute mon équipe officinale -pharmaciens titulaires, adjoints et préparateurs, a suivi la formation indispensable à la réalisation de ce test dans les bonnes conditions. Les préparateurs sont désormais en mesure d'expliquer et de proposer le test, qui sera réalisé par un pharmacien formé.

Par ce courrier, nous vous informons du fait que ces tests sont désormais pratiqués dans notre officine. Au moindre doute sur l'état de santé du patient et a fortiori en cas de résultat positif, nous proposerons aux patients de solliciter une consultation auprès de vous. Si vous le souhaitez, nous pouvons aussi pratiquer le TROD à votre demande.

Ainsi, notre coopération interprofessionnelle, déjà forte au quotidien, sera renforcée, au bénéfice des patients.

Je vous prie d'agréer, cher docteur, l'expression de mes salutations les plus sincères,

Nom du pharmacien